



A quoi correspondent les sigles présents sur les produits que j'achète ?

FR1

NF et CE sont deux sigles que l'on voit très souvent apposés sur les produits les plus divers. Mais quelles garanties apportent-ils vraiment ? Voici un petit guide pratique pour mieux comprendre les marques NF et CE.

Qu'est-ce que la marque NF ?

La **marque NF** est pour le consommateur le gage d'une certaine qualité et sécurité du produit.

Cette marque garantit en effet :

- la conformité du produit aux réglementations françaises, européennes et internationales
- la conformité du produit à des critères de qualité et de sécurité supplémentaires fixés selon la nature du produit.

Ces critères sont définis entre les pouvoirs publics, les industriels, les distributeurs, les associations de consommateurs et les associations de protection de l'environnement.

Les fabricants sont libres de demander ou non à bénéficier de la marque NF.

La marque est accordée après vérification par un organisme indépendant accrédité : **AFNOR Certification**. Cet organisme indépendant et impartial réalise ensuite des contrôles réguliers.

A noter : avec plus de 4500 entreprises titulaires de cette marque, NF (Norme Française) est la première marque de certification de produits en France.

Que signifie le marquage CE ?

Pour être autorisés à la vente dans les pays de l'Union européenne, certains produits sont soumis à une réglementation issue de directives européennes d'harmonisation. Cette réglementation impose des normes en matière de sécurité, de santé ou de respect de l'environnement pour la fabrication de ces produits.

Dans ce cas, le **marquage CE** (qui indique la conformité à ces normes) est obligatoire.

L'évaluation de la conformité du produit aux normes européennes varie en fonction des produits. Il peut s'agir d'une simple attestation par le fabricant ou d'un contrôle par un organisme indépendant. C'est pourquoi ce marquage n'est pas toujours une garantie de qualité.

Les différences entre NF et CE

En résumé, le marquage CE est un **marquage obligatoire** pour tous les produits soumis à une ou plusieurs Directives Européennes, alors que la marque NF est une **certification de qualité volontaire**.

Le sigle CE indique que les produits respectent les exigences essentielles des Directives Européennes en matière de sécurité, de santé publique et de protection des consommateurs.

La marque NF garantit, par un contrôle régulier, le respect de certains critères de qualité, sécurité, fiabilité et aptitude à l'usage définis dans le référentiel de certification correspondant.

Selon les produits, le marquage CE peut être apposé sous la seule responsabilité du fabricant ou après un contrôle extérieur et des preuves de conformité (essais et examens initiaux, contrôle de la fabrication, mise sous assurance qualité).

Au contraire, la marque NF suppose l'intervention systématique d'un organisme certificateur indépendant qui vérifie la conformité du produit et effectue des contrôles réguliers.



A quoi correspondent les sigles présents sur les produits que j'achète ?

FR2

Une référence pour les compagnies d'assurance

Les produits estampillés NF sont donc synonymes de fiabilité pour les consommateurs, les professionnels, mais également pour les assureurs. Ainsi, les compagnies exigent que certains accessoires et installations soient **certifiés NF**.

C'est le cas notamment :

- des installations électriques de votre logement ;
- des **casques deux-roues** et antivols ;
- du système de sécurité de votre **piscine**...

Attention ! Si ces éléments ne sont pas normés et qu'ils provoquent des dégâts, ou entrent en jeu dans un sinistre, votre assurance est en droit de refuser de vous indemniser.

Alors, prenez le temps de vérifier rapidement la conformité de vos équipements avant qu'un accident ne se produise.

En juin 2020, les casques moto auront une nouvelle certification pour les rendre plus protecteurs. Fabricants et vendeurs ont jusqu'à juin 2023 pour se plier à cette nouvelle norme ECE 22.06.

La Norme ECE 22.05 qui certifie les casques de moto a fait long feu. Appliquée depuis vingt ans, elle sera vraisemblablement remplacée en juin par la certification ECE 20.06. Cette nouvelle certification entrera pleinement en vigueur en juin 2023. A cette date, il ne sera alors plus possible de fabriquer ni de vendre les anciens modèles.

L'objectif avec cette nouvelle norme est d'offrir plus de sécurité en testant des matériaux, des modèles ou des technologies qui n'existaient pas il y a vingt ans. En deux décennies, le carbone, les casques modulaires, des visières de tous types et les dispositifs de communication sont en effet entrés dans le quotidien des motards sans avoir réellement été éprouvés par les pires situations.



Pour obtenir la certification 20.06, les nouveaux casques devront passer des crash-tests bien plus violents qu'auparavant. Ils devront résister à des enclumes de toutes formes projetées à des vitesses élevées. Ces tests seront effectués à des vitesses plus grandes qu'auparavant et à différentes hauteurs pour simuler les chocs à différentes vitesses lors des collisions avec des équipements autoroutiers ou encore du mobilier urbain.

Résister à l'impact d'une balle

Tous les éléments qui compose le casque comme les charnières pour les casques modulaires et les visières principales ou solaires seront mises à rude épreuve. Selon le site [CarAndBike](#), elles "devront résister à l'impact d'une balle d'acier tirée à une vitesse de 60 mètres par seconde, soit environ 215 km/h". Les visières ne devront alors pas se briser, se fendre, se déformer ou se détacher du casque.